

CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

ASSOCIATION SCGT GRETZ
69 RUE DE PARIS
77220 GRETZ ARMAINVILLIERS
Tél : 07.63.21.52.73
Email de contact : laure_lefevre@hotmail.fr
Référence internet (www.gretz-armainvilliers.fr)

Chers Adhérent, Chère Adhérente

À Gretz, le 02/07/2020

Objet : Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 21/07/2020

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale extraordinaire de l'association **Sporting Club Gretz Tournan section gymnastique artistique**

. Celle-ci aura lieu le Mardi 21 juillet 2020 à 19 heures à l'adresse suivante :

**GYMNASE VICTOR HUGO,
Boulevard Romain Roland
77220 Gretz-Armainvilliers**

Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Démission des anciens membres ;
- Admission de nouveaux membres ;
- Présentation du rapport d'activité ;
- Approbation du budget de l'association pour l'exercice en cours ;
- Achat ou vente de biens par l'association ;
- Modification des statuts et du règlement intérieur de l'association ;
- Renouvellement des membres du conseil d'administration ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses.

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur :

1. L'assemblée générale ordinaire ne peut délibérer que si 2/3 des membres sont présents (en fonction du quorum prévu dans les statuts).

2. Le droit de participer à l'assemblée est réservé aux seuls membres à jour de leur cotisation à la date du 30/06/2020 et faisant partie de l'association de notre association depuis au moins 5 mois.
3. Votre présence à cette assemblée générale est nécessaire. En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire de votre choix, muni d'un pouvoir régulier. Vous trouverez ci-joint un modèle de lettre de procuration. Veuillez le compléter et le signer avant de le transmettre à votre mandataire. Tous les pouvoirs sont obligatoirement déposés au siège social de l'association au plus tard le 20/07/2020.
4. Il est également possible de voter par correspondance. Veuillez trouver ci-joint un bulletin de vote par correspondance à compléter et à signer. Il convient ensuite de le retourner au siège de l'association avant le 20/07/2020.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Laure DEBUSSCHERE
Présidente